# JO 2024 : quelle place pour l’expression de la foi ?

La charte olympique encadrera la pratique religieuse lors des JO de Paris, qui s’ouvriront le 26 juillet 2024. Elle n’empêche pas les athlètes de pratiquer leur foi sur place, ni les institutions religieuses de se mobiliser en marge de la manifestation sportive.

* Juliette Vienot de Vaublanc, La Croix, le 26/07/2023

L’Église catholique n’aura pas attendu le lancement des Jeux de Paris, le 26 juillet 2024, pour montrer qu’elle a sa place aux côtés des sportifs. Une équipe travaille à temps plein sur le sujet depuis près d’un an. Et l’évêque de Digne, [Mgr Emmanuel Gobilliard](https://www.la-croix.com/Religion/Mgr-Emmanuel-Gobilliard-passe-dauxiliaire-Lyon-eveque-Digne-2022-10-15-1201237873), a été nommé délégué aux Jeux olympiques 2024 par le Vatican.

Les événements commenceront dès la rentrée, avec l’ouverture d’une « chapelle des sportifs » à la Madeleine, à Paris. L’inauguration aura lieu le 9 septembre, lendemain de l’ouverture de la Coupe du monde de rugby. « Notre première mission en tant qu’Église, c’est d’accompagner les athlètes par la prière. Cette chapelle permettra de les accueillir et de les écouter, mais ils pourront aussi faire bénir leur ballon ou rendre grâce après un match », décrit Isabelle de Chatellus, directrice du projet [Holy Games](https://eglise.catholique.fr/sengager-dans-la-societe/eglise-et-sport/holy-games-leglise-catholique-prend-part-aux-jeux-olympiques-de-paris-2024/) pour l’Église de France.

Une course reliant le Sacré-Cœur de Montmartre à la cathédrale de Saint-Denis devrait aussi avoir lieu en octobre. Côté protestants, un label « Passeurs d’espoir 2024 » va être lancé et un site Internet recensera tous les événements organisés en lien avec les JO.

## La foi ne doit pas troubler le déroulement des JO

Quelle place sera accordée à la religion pendant les Jeux de Paris eux-mêmes ? [La charte des JO](https://olympics.com/cio/charte-olympique) – consultable sur le site Internet du Comité international olympique (CIO) – est stricte en matière d’expression de la foi. « Aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n’est autorisée dans un lieu, site ou autre emplacement olympique », indique le texte. Nicolas Cadène, cofondateur de la Vigie de la laïcité, explique : « Ce qui est interdit, c’est le prosélytisme : une attitude qui chercherait à convaincre autrui, à marquer une appartenance religieuse avec l’objectif de susciter l’adhésion. »

Le CIO veille également à ce que la foi ne trouble pas le déroulement de l’événement. « Si les sportifs veulent prier dans leur tête sans que ça perturbe les autres, ils font ce qu’ils veulent, rappelle Nicolas Cadène. En revanche, ils ne doivent pas gêner le bon déroulement de la manifestation sportive en se rassemblant collectivement, par exemple, ou s’opposer à des règles du jeu pour des raisons religieuses. »

Pour ce qui est des signes extérieurs d’appartenance religieuse, le CIO laisse le soin aux délégations nationales de décider si les athlètes ont la possibilité d’en porter. Mais si une sportive souhaite mettre un couvre-chef par exemple, « elle doit s’assurer qu’il est conforme à la tenue réglementaire définie par la fédération internationale du sport en question », précise Nicolas Cadène.

## Des mesures en faveur de la liberté religieuse

Le CIO veille également à ce qu’aucune religion ne soit favorisée par rapport à une autre. « On a eu le désir d’être partenaires officiels des JO, mais aujourd’hui, l’interreligieux prime, il ne peut pas y avoir une exclusivité d’une religion au détriment d’une autre », témoigne Isabelle de Chatellus. Une décision qu’elle juge « fructueuse », car elle « pousse à travailler avec les autres religions ». Un événement multiculturel devrait ainsi être organisé par les institutions religieuses en amont des JO.

En dehors de ces limites, les sportifs peuvent exercer leur religion en toute liberté. Le Comité international olympique lui-même demande au pays hôte de répondre aux besoins spirituels et religieux des athlètes et de leur délégation pendant tout l’événement.

Une aumônerie multicultuelle sera mise en place dans le village olympique pour les Jeux de Paris. Et une vingtaine d’aumôniers de chaque grande religion devraient être missionnés. Leur rôle ? « Nous sommes au service des sportifs pour les soutenir dans la prière et les aider à traverser des situations de crise, si leur équipe n’a pas pu venir à cause de problèmes de visa ou s’ils sont déçus de leurs résultats par exemple », détaille le pasteur Joël Thibault, auteur de L’Aumônier des champions (Éd. du Cerf).

Pour les JO 2024, les célébrations religieuses n’auront pas lieu dans l’aumônerie, mais les athlètes pourront être orientés vers des lieux de culte à proximité.

## La France bonne élève de l’accompagnement spirituel des sportifs ?

Malgré les bonnes intentions du CIO, le nombre d’aumôniers, et donc la qualité de l’accompagnement des athlètes, dépend du pays hôte. « Dans les pays à forte tendance dictatoriale, comme la Chine ou la Russie, c’est plus compliqué », souligne Joël Thibault, qui précise qu’à Séoul, Sydney et Londres, l’accompagnement spirituel des athlètes s’est très bien passé.

Le pasteur semble assez optimiste pour Paris 2024 : « En France, on commence à prendre en compte la dimension holistique chez le sportif. » Il voit par exemple un signe très fort dans la mise en place d’une aumônerie interreligieuse pour les Mondiaux de para-athlétisme qui ont eu lieu du 8 au 17 juillet à Paris.

Pour l’Église de France, les JO sont plus un « catalyseur » qu’une « fin en soi ». Isabelle de Chatellus espère que la mobilisation des fidèles ne s’arrêtera pas en septembre 2024 mais qu’une aumônerie nationale du sport sera créée afin d’accompagner durablement les athlètes.